

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 9 juin 2023.

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à dix-neuf heures,
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire.

Nombres de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la Délibération : 10
Date de la convocation : 2 juin 2023
Date d'affichage : 2 juin 2023

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, BARBIER Philippe, CHARVET Marie-Laure, DUPERRAY Pauline, FERRAND John, MERMILLOD-BLONDIN Nadège, PIRODON Valérie.

Excusés : MM. DESROCHE Henri, GOBERTIER

Bruno, RONDEAU Marlène, MOREL Serge.

Absents : M. PONCET Lionel.

Pouvoir : M. GOBERTIER Bruno à Mme CHAUT-SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Mme MERMILLOD-BLONDIN Nadège.

N° 2023-024 – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs.

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. CHOLLAT Gérard, BARBIER Philippe, CHARVET Marie-Laure et DUPERRAY Pauline.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales.

Election des délégués titulaires :

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur MICHEL Laurent
- Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès
- Mme DUPERRAY Pauline

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. MICHEL Laurent : 10 voix
- Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès : 10 voix
- Mme DUPERRAY Pauline : 10 voix

MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès et DUPERRAY Pauline ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants :

Les candidatures enregistrées :

- M. CHOLLAT Gérard
- M. BARBIER Philippe
- Mme PIRODON Valérie

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. CHOLLAT Gérard : 10 voix
- M. BARBIER Philippe : 10 voix
- Mme PIRODON Valérie : 10 voix

MM. CHOLLAT Gérard, BARBIER Philippe et PIRODON Valérie ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.